



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 avril 2024

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser une question élargie à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant l'annonce d'une réorientation fondamentale de la politique en matière d'éducation et de sensibilisation aux questions de développement, mieux connu à l'international sous le terme «éducation globale», et de l'implication future de l'éducation publique en cette matière.

J'aimerais surtout aborder comment cette décision affectera de manière sensible le mode de fonctionnement des ONGDs spécialisées dans ce domaine et comment Messieurs les Ministres comptent intégrer cette matière dans le programme scolaire publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Franz Fayot
Député